

Gestion de la chaîne pénale

Le service Fonctionnement intégral et gestion de la chaîne assure le développement, le suivi et l'évaluation d'un plan stratégique pour une politique de sécurité intégrale et intégrée (également appelé Note-Cadre de Sécurité Intégrale). Le développement d'une politique de sécurité ne suppose cependant pas uniquement la détermination d'une approche stratégique par rapport à certains problèmes de sécurité prioritaires. Il implique également le développement, l'implémentation et l'évaluation de mesures renforçant la chaîne de sécurité (plus spécifiquement la chaîne pénale) et améliorant l'organisation de façon qualitative.

Les mesures de renforcement de la chaîne pénale concernent entre autres la législation pénale, la politique de recherche et de poursuite, l'exécution des peines et la position de la victime. Les mesures visant l'amélioration de l'organisation spécifiques au ministère public concernent notamment l'appui des parquets pour l'introduction du modèle de gestion de la qualité totale, le travail par projets pour les projets d'amélioration, la rédaction d'un plan de politique de parquet et la contextualisation des statistiques de parquet. Dans ces derniers domaines, l'apport de la direction R&D&S et la planification stratégique sont indispensables.